

PROGRAMME LEGISLATIF POUR LE RESTE  
DE LA SESSION.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): J'ai promis au leader de l'opposition que je lui ferais connaître les mesures que le Gouvernement pourrait présenter. Je crois qu'il reste à présenter à la Chambre les projets suivants:

Loi tendant à modifier la loi des Terres fédérales. Je crois que cet amendement n'a pas grande importance et ne suscitera pas de controverse.

Loi tendant à modifier le code Criminel. Cette loi a pour but d'insérer dans le code criminel toutes les recommandations, ou du moins quelques-unes, soumises dans le rapport du comité, lequel rapport fut discuté en Chambre il y a déjà quelque temps.

Loi tendant à modifier la loi des Indiens. Cette loi cherche seulement à satisfaire aux besoins des Indiens qui se sont engagés dans l'armée expéditionnaire et de leur permettre, au cas où ils voudraient se livrer à l'agriculture, de s'établir sur les réserves plutôt que sur les autres terres.

Puis, on m'a donné à entendre que le comité de la Chambre qui poursuit une enquête sur le coût élevé de la vie va probablement présenter deux bills. Si le comité présente cette recommandation, le Gouvernement devra, naturellement, l'étudier et peut-être présenter à la Chambre les mesures ainsi recommandées.

Il y aura aussi un petit amendement à la loi sur les subsides accordés aux bassins de radoub afin de porter le taux exigé pour les bassins de seconde classe au chiffre des taux actuellement en vigueur pour les bassins de première classe, c'est-à-dire de  $3\frac{1}{2}$  p. 100.

Nous aurons en outre un bill sur les Pensions, présenté au nom du Gouvernement pour donner suite aux recommandations soumises par le comité des Pensions.

L'hon. M. LEMIEUX: Pensions pour les soldats revenus?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, le comité chargé de faire cette enquête a étudié la question des pensions aux soldats revenus de la guerre.

Puis il y aura une résolution touchant le transfert à une commission du havre, du port de Saint-Jean (N.-B.) et la cession à cette commission des travaux exécutés par la ville dans le port de Saint-Jean. Il est possible que les travaux que le Gouvernement lui-même a exécutés dans le port de Saint-Jean seront également placés sous la direction de la commission afin de permettre à cette dernière d'avoir la haute main sur toute l'installation du port.

[M. Archambault.]

Il a été délibéré par un comité de la Chambre, bien qu'ils ne soient pas inscrits au feuilleton, deux projets de loi tendant à modifier la loi des Pêcheries. Le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Ballantyne) m'apprend qu'un de ces bills a été retiré; mais il est probable que l'autre sera présenté à la Chambre.

Le ministre des Finances soumettra un projet d'emprunt.

Le Feuilleton mentionne déjà un projet de loi se rapportant à un paiement annuel à la commission d'amélioration d'Ottawa. On poursuit encore des pourparlers avec la ville d'Ottawa au sujet de quelques autres affaires, et si ces négociations aboutissent, on déposera le projet de loi rendant en vigueur l'entente arrêtée ainsi.

On s'attend au dépôt d'un projet de loi pourvoyant temporairement à la tenue d'élections partielles. Le Gouvernement n'a pas l'intention de soumettre à l'étude, au cours de la présente session la loi du cens électoral fédéral, mais on prévoit qu'on déposera un projet de loi contenant des dispositions temporaires pour toute élection partielle qu'il peut être nécessaire de faire.

Il se peut encore que la commission des relations industrielles présente un rapport qui nous oblige d'agir et de légiférer au cours de la présente session, mais ce n'est là que conjecture, en ce moment, puisque nous n'avons pas encore reçu le rapport.

A part ces questions, je ne connais rien autre chose, sauf, il va sans dire, le budget supplémentaire que nous espérons soumettre à la Chambre d'ici quelques jours.

Si la liste que je viens de donner embrasse un nombre considérable de mesures, celles-ci ne revêtent pas d'importance exceptionnelle, loin de là; j'espère qu'elle ne soulèveront pas de longs débats. Il est à désirer—comme mon honorable ami en conviendra—qu'on économise le temps de la Chambre autant que possible, afin d'atteindre la prorogation sans retard inutile.

M. McKENZIE: Puis-je demander si les diverses mesures dont mon très honorable ami a parlé n'attendent plus que leur dépôt sur le bureau de la Chambre? La liste est assez formidable, en tant qu'il s'agit du nombre des mesures, mais il peut arriver que celles-ci ne prêtent pas beaucoup à la discussion. Si nous ne les avons pas dans un temps raisonnable, elles peuvent nous retenir ici durant quelques semaines; ce qui n'arrivera pas, je l'espère.